

AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE SECONDAIRE 3 OU NÉS ENTRE LE 1^{er} OCTOBRE 2003 ET LE 30 SEPTEMBRE 2004.

Objet : Programme de vaccination en milieu scolaire

Au Québec, l'âge légal pour le consentement aux soins est de 14 ans. Votre enfant est donc en mesure de consentir lui-même à la vaccination offerte à l'école. Les présentes informations vous sont donc fournies afin que vous puissiez le soutenir dans sa démarche.

La 1^{ère} clinique de vaccination à l'école secondaire Fernand-Lefebvre (ESFL) se tiendra les 13 et 14 novembre 2018 à la bibliothèque. Ces dates seront aussi précisées sur le site Internet de ESFL.

En 3^e secondaire (ou âge équivalent), une dose de vaccin **dcaT** (vaccin qui protège à la fois contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos) est prévue pour tous les élèves. Depuis 2013, une dose de rappel du vaccin menjugate (pour contrer les infections causées par les **méningocoques du sérogroupe C**) est incluse dans le calendrier régulier de vaccination (14-16 ans). Le méningocoque est une bactérie qui peut causer des infections sévères telles que la **méningite** ou une infection du sang.

À partir du 1^{er} septembre 2018, le vaccin contre les VPH est offert aux garçons. De nombreuses études scientifiques démontrent que ce vaccin protège les garçons contre les types de VPH responsables des condylomes, du cancer du pénis, du cancer de l'anus et certains cancers de la gorge. Le calendrier de vaccination prévoit 2 doses du vaccin contre les VPH, dont 1 dose de Gardasil 9® suivie de 1 dose de Cervarix ® six mois plus tard.

De plus, l'infirmière vérifiera le carnet de vaccination de votre enfant et s'assurera qu'il a reçu toutes les doses de vaccins indiqués pour son âge contre les maladies suivantes : diphtérie, coqueluche, tétanos, poliomyélite, rougeole, rubéole, oreillons, varicelle (picote), hépatite B et les VPH. Elle pourra lui donner les vaccins manquants afin qu'il soit bien protégé.

N.B. Si votre enfant a déjà fait la varicelle, nous aimerions que vous l'inscriviez à la dernière page de son carnet de vaccination ainsi que la date de la maladie.

Pour plus d'information sur ces vaccins et la vaccination en général, vous pouvez consulter ces adresses internet ;

Vous trouverez de l'information au sujet des VPH et de la vaccination aux adresses suivantes :

- Gouvernement du Québec : Quebec.ca/vaccination
- Agence de santé publique du Canada : www.phac-aspc.gc.ca/std-mts/faq-fra.php#vph
- Société des obstétriciens-gynécologues du Canada : www.infovph.ca/

Le jour de la vaccination :

- ➔ Apporter le **carnet de vaccination** (preuve vaccinale)
- ➔ Prévoir un vêtement à manches courtes pour faciliter la vaccination.

Je vous remercie de votre collaboration.

Josée Léveillé
Infirmière clinicienne
CISSS Montérégie-Est/ CLSC Gaston-Bélanger

Pour me rejoindre à l'École Secondaire Fernand-Lefebvre
450 742-5901, poste 1521